PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2022 ***N° 8.1***
Chrono 15253

Rapporteur ***: Madame Jennifer SALLES BARBOSA***

Service ***:*** **Service Animation**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***
4 - CULTURE, ATTRACTIVITE, EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET EVENEMENTIEL

Objet : **Attribution d'avances sur subventions de l'exercice 2022 à des associations œuvrant dans le domaine de l'animation culturelle, éducative et sociale et avenants - Signatures d'avenants aux conventions d'objectifs.**

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1611-4 et L.2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2125-1,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 modifié par l'article 18 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016, le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 et l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier,

Vu le décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 relatif aux obligations pour les associations et les fondations, de publicité de leurs comptes annuels,

Vu la délibération n° 8.1 du 17 octobre 2019 relative à la signature de conventions d'objectifs avec les associations Forum Nice Nord, Espace Magnan, Agora Nice Est et la Semeuse,

Considérant les demandes d'aide financière formulées au titre de l'exercice budgétaire 2022 par les associations Forum Nice Nord, Espace Magnan, Agora Nice Est et la Semeuse, pour accompagner et soutenir leurs actions d'animation auprès de la population niçoise ou qui contribuent au rayonnement de la ville de Nice,

Considérant que ces associations niçoises d'animation, régies par la loi de 1901 sur les associations sans but lucratif, œuvrent en faveur de la population niçoise ou contribuent au rayonnement de la Ville sur les plans culturels, éducatif et social et participent à l'animation de la cité par l'organisation de manifestations,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2022 ***N° 8.1***
Chrono 15253

Rapporteur ***: Madame Jennifer SALLES BARBOSA***

Service ***:*** **Service Animation**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***
4 - CULTURE, ATTRACTIVITE, EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET EVENEMENTIEL

Objet : **Attribution d'avances sur subventions de l'exercice 2022 à des associations œuvrant dans le domaine de l'animation culturelle, éducative et sociale et avenants - Signatures d'avenants aux conventions d'objectifs.**

Considérant l'intérêt communal de soutenir les actions d'animation culturelles, éducatives et sociales proposées par les associations et l'importance du tissu associatif dans la politique de l'animation de la ville de Nice,

Considérant le bilan positif des activités et des animations de ces associations, correspondant aux objectifs tels qu'ils ont été définis,

Considérant que les comptes rendus financiers établis par ces associations ont bien été transmis au service gestionnaire,

Considérant que pour l'année 2022, le montant de l'aide directe de la Ville sera approuvé par le Conseil municipal après le vote du budget primitif de la commune,

Considérant toutefois que pour permettre à ces associations conventionnées de poursuivre leurs activités dans l'attente du vote du budget primitif 2022 et pour respecter les engagements des conventions d'objectifs signées entre la ville et les associations Forum Nice Nord, Espace Magnan, Agora Nice Est, la Semeuse, la Ville prévoit de verser dans le courant du premier trimestre de l'année 2022, une aide financière représentant 3/12èmes de la subvention allouée en 2021 au titre d'une avance sur la subvention qui sera votée au budget primitif 2022,

Considérant dès lors la nécessité de conclure un avenant avec les associations déjà titulaires d'une convention d'objectifs,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1. **approuver les termes et conditions des avenants à intervenir avec les associations suivantes : Forum Nice Nord, Espace Magnan, Agora Nice Est et La Semeuse,**

2. **autoriser monsieur le Maire ou son représentant à les signer ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération,**

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2022 ***N° 8.1***
Chrono 15253

Rapporteur ***: Madame Jennifer SALLES BARBOSA***

Service **: Service Animation**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***
4 - CULTURE, ATTRACTIVITE, EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET EVENEMENTIEL

Objet : **Attribution d'avances sur subventions de l'exercice 2022 à des associations œuvrant dans le domaine de l'animation culturelle, éducative et sociale et avenants - Signatures d'avenants aux conventions d'objectifs.**

---

3. **autoriser, dans l'attente du vote du budget primitif 2022, la répartition et le versement d'avances, pour un montant total de 257 125 € comme suit :**

Nom de l'Association	Objet Social	N° de sous-compte	Code fonction	Montant des subventions 2021	3/12èmes de la subvention accordée en 2021
Forum Nice Nord	Actions sociales et culturelles dans le quartier Nice-Nord	657 48428	330 004	204 000 €	51 000 €
Espace Magnan	Activités d'animations sportives et culturelles, actions d'éducation artistique – programmation d'évènements artistiques	657 48423	330 594	551 500 €	137 875 €
Agora Nice-Est	Organiser des activités socio-culturelles, sportives et de loisirs, préserver et développer le lien social auprès de la population niçoise.	657 48273	330 004	191 000 €	47 750 €
La Semeuse	Activités culturelles, actions de formation, sensibilisation, création et diffusion culturelle.	657 48059	330 004	82 000 €	20 500 €
TOTAL DES AVANCES C.O.B					257 125€

4. **imputer la dépense de 257 125 € sur les crédits ouverts au budget primitif 2022, chapitre 65, répartis aux sous-comptes mentionnés dans le tableau ci-dessus, fonctions 330 004 et 330 594 pour l'Espace Magnan, code service SE 000.**